

Réforme du collège : opération déminage

Saisi par la ministre, le Conseil supérieur des programmes va plancher sur l'enseignement du latin et du grec

A quelques jours de l'appel à une journée de grève, le 19 mai, par les syndicats représentatifs de près de 80 % des enseignants, la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, multiplie les signes d'apaisement à destination des opposants – enseignants, intellectuels, politiques – à sa réforme du collège.

Mercredi 13 mai, elle a tenté de calmer ceux qui critiquent la suppression des options latin et grec prévue dans la réforme du collège. La ministre a en effet demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP) de plancher sur les langues anciennes. Il n'en a pas fallu plus à François Bayrou, président du MoDem et ardent défenseur de l'enseignement des langues anciennes, pour crier victoire, lors d'une réunion avec l'association des journalistes parlementaires. Pour l'agrégué de lettres classiques « cette annonce sonne le glas d'une décision qui était anti-égalitaire ».

Sauf que la lettre de saisine envoyée ce même jour par la ministre au CSP lui demande, justement, de travailler sur les « programmes » des deux dispositifs qui remplaceront les options latin et grec : l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) « Langues et cultures de l'Antiquité » ainsi que les enseignements dits « de

complément ». Il n'en a pas fallu davantage au ministère pour se féliciter dans un communiqué que cette décision « rassure certains acteurs qui avaient encore des inquiétudes sur l'ambition de la réforme du collège pour l'enseignement des langues anciennes ». Pour l'éducation nationale, il ne s'agit donc pas d'une « reculade » sur le fond de la réforme. Et il fallait faire passer le message : « Le président de la République soutient la réforme et a demandé à tous les membres du gouvernement leur soutien », a déclaré Stéphane Le Foll, le porte-parole du

gouvernement, à l'issue du conseil des ministres.

Michel Lussault, le président du Conseil supérieur des programmes, évoque une « procédure de saisine normale, logique ». « Un nouvel enseignement étant mis en place, c'est le contraire qui aurait

Pour le ministère de l'éducation nationale, il ne s'agit pas d'une « reculade » sur le fond de la réforme

pu poser question » estime-t-il. Dans l'entourage de la ministre, on explique que la décision découle d'inflexions déjà décidées. Car la réforme du collège a d'ores et déjà été modifiée après la colère des latinistes et hellénistes.

La première mouture du projet prévoyait en effet de compenser la disparition des deux options, jugées « trop élitistes » par le ministère – 20 % des collégiens apprennent le latin, 3 % le grec – uniquement par un des huit nouveaux EPI, « Langues et cultures de l'Antiquité », devant lui aussi « croiser » les disciplines pour les rendre plus accessibles.

« Saupoudrage »

Mais face à la grogne des enseignants concernés, ainsi que de nombreux intellectuels et politiques – dont François Bayrou –, un enseignement « de complément » en langue ancienne, facultatif, avait vu le jour, une option « allégée » en somme.

Si l'enseignement du latin représente aujourd'hui deux heures par semaine en 5^e, et trois heures en 4^e et 3^e, l'enseignement de complément proposera dès 2016 aux collégiens qui le souhaitent une

heure hebdomadaire en 5^e, et deux heures en 4^e et 3^e. Auxquelles s'ajoute l'EPI « Langues et cultures de l'Antiquité », à raison d'au

« On nous donne un petit cadeau médiatique, en pensant calmer les esprits, sans rien changer du tout »

ROBERT DELORD
enseignant de langues
anciennes

moins une heure par semaine pendant toute la scolarité. Ce calcul permet au ministère d'affirmer qu'aucune heure d'enseignement de la discipline n'est perdue, et que le CSP va désormais pouvoir travailler sur le contenu des nouveaux modules. « Le problème de la complexité de leur mise en place, de leur financement, ainsi que du saupoudrage des langues anciennes est toujours là », considère Blanche Lochmann, présidente de la Société des agrégés et professeur de lettres classiques.

Et l'opération de communication de la ministre ne trompe pas ses opposants. « On nous donne un petit cadeau médiatique, en pensant calmer les esprits, sans rien changer du tout », commente Robert Delord, enseignant de lan-

gues anciennes et président de l'association Arrête ton char, en pointe dans la mobilisation contre le projet. Même discours, ou presque, du côté du SE-UNSA, l'un des deux syndicats enseignants dits « réformateurs » – avec le SGEN-CFDT – qui soutiennent la réforme du collège. Christian Chevalier, secrétaire général du syndicat, concède une « petite opération déminage », l'important étant selon lui « qu'on ne touche

pas au fond ». Alors que pour Frédérique Rolet, secrétaire générale du syndicat SNES-FSU, opposé à la réforme, « c'est une façon de renvoyer le problème au CSP ».

Par sa saisine, l'instance indépendante qu'est le CSP va en effet devoir répondre à plusieurs questions non tranchées. A quoi vont ressembler ces enseignements de complément du latin et du grec, qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans la mobilisation des enseignants ? Qui interviendra dans cet EPI un peu spécial, qui pourra être suivi, contrairement aux autres, de la 5^e à la 3^e, par les élèves qui le souhaitent ? Comment leur permettre une progression d'apprentissage, d'année en année, sans desservir leurs camarades, débutants ? Le CSP a jusqu'au 15 octobre pour remettre sa copie. ■

SÉVERIN GRAVELEAU

VERBATIM

« Les volets disciplinaires des projets de programmes du cycle 4 (5^e à la 3^e), en particulier celui de français, devront comporter des articulations plus visibles avec les langues et cultures de l'Antiquité. (...) Je souhaite que vous travailliez [aussi] sur l'EPI [enseignement pratique interdisciplinaire] langues et cultures de l'Antiquité (...). Je souhaite enfin que vous rédigiez des programmes pour les enseignements de complément de latin et de grec. Je vous remercie de bien vouloir prendre l'attache (...) de l'Académie des inscriptions et belles lettres et de me remettre vos propositions pour le 15 octobre. »

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation, dans la lettre de saisine qu'elle a envoyée mercredi 13 mai au Conseil supérieur des programmes.